

# ELECTIONS

## CE et DP

Le 2 octobre a eu lieu une réunion concernant les protocoles d'accord sur l'organisation des élections CE et DP pour les mandatures 2001-2002.

Ces élections sont prévues le 7 Décembre 2000.

### POURQUOI SUD N'A PAS SIGNE CES PROTOCOLES

**CE** : l'effectif déclaré par la direction, compte tenu des départs, des arrivées et des embauches, est de 7274 réparti comme suit

1<sup>er</sup> collège 1 siège pour 402 inscrits (APR ATP et ETAM < 270)

2<sup>ème</sup> collège 6 sièges pour 3934 inscrits (ETAM)

3<sup>ème</sup> collège 5 sièges pour 2938 inscrits (ingénieurs et cadres)

16 bureaux de votes seront organisés, les heures seront de 7h30 à 17h.

#### COMMENTAIRE

la direction ne voulant pas anticiper l'arrivée courant 2001 des futurs occupants du TCR2, et donc un treizième siège, demandé par la CGT, nous soutenons cette demande et ne signerons pas ce protocole.

**DP** : l'effectif à prendre est différemment réparti, puisqu'il y a des élections séparées, sur les sites d'Aubevoye et de Guyancourt.

Même chose que pour le CE la direction annonce :

Aubevoye effectif déclaré par la direction

1<sup>er</sup> collège 2 sièges pour 171 inscrits

2<sup>ème</sup> collège 6 sièges pour 395 inscrits

2 bureaux de votes de 7h30 à 17h

Guyancourt effectif déclaré par la direction

1<sup>er</sup> collège 1 siège pour 231 inscrits

2<sup>ème</sup> collège 31 sièges pour 6477 inscrits

13 bureaux de votes de 7h30 à 17h

### COMMENTAIRES

Nous avons demandé à ce que les sous-traitants présents au TCR puissent voter pour les délégués du personnel, comme l'autorise le Code du Travail :

Note de l'Art. L 423-7

*Salariés détachés ou mis à la disposition d'une autre entreprise. Les salariés d'une entreprise rémunérés par elle et mis à la disposition d'une autre entreprise et qui y exercent leur activité sous le contrôle et l'autorité de cette dernière sont électeur dans l'entreprise qui les emploie et dans l'entreprise d'accueil.*

De nombreux jugements permettent cette démarche.

La direction ayant refusé, nous déposons une requête au tribunal d'Instance de Versailles

En effet il est inadmissible que près de 3000 personnes travaillant au TCR soient privées de représentants face à la direction.

Rejoint par la CGT sur cette question, nous ne signerons pas ce protocole.

**Rappel** : n'oubliez pas de nous rendre la feuille pour le boycott de la Sodexo ou d'appeler un de nos représentants